

Exportations de Cognac haut de gamme en Asie depuis 50 ans

25/06/2018



Viticulture

Une étude du CEPPII sur les exportations de Cognac entre 1967 et 2013 permet de mieux comprendre l'impact des droits de douane sur la qualité des produits importés. Cette étude sur une longue période a pu être faite grâce à la richesse des statistiques détenues par le Bureau interprofessionnel du Cognac. En regardant les évolutions des exportations vers les Etats-Unis et les pays d'Asie, on peut trouver des conclusions intéressantes sur les exportations de produits haut de gamme. Il semble en effet que lorsque les droits de douane sont élevés et calculés de façon forfaitaire, cela réduit la différence de prix pour l'acheteur final entre le cognac jeune et celui qui a vieilli longtemps en futs de chêne. Cela expliquait la forte prédilection des acheteurs asiatiques pour le Cognac VSOP et hors d'âge. Maintenant que ces pays ont mis en place des équipements portuaires capables de traiter les containers et que parallèlement les droits de douane diminuent, la demande se porterait davantage vers les produits moins prestigieux.

Ceci étant, l'étude n'a porté que sur les aspects prix et taxes. Elle n'a pas exploré l'effet des nouvelles stratégies d'adaptation à la demande et de segmentation des marchés mises en œuvre pour accompagner les exportations vers de nouvelles couches de consommateurs comme les mélanges pour transformer le Cognac en boisson apéritive.